

1-1964

L'HOPITAL PSYCHIATRIQUE DES FRÈRES DE SAINT JEAN DE DIEU

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/cor-unum>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

(1964). L'HOPITAL PSYCHIATRIQUE DES FRÈRES DE SAINT JEAN DE DIEU. *Cor Unum*, 1 (1). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/cor-unum/vol1/iss1/4>

This Article is brought to you for free and open access by the Spiritan Collection at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Cor Unum by an authorized editor of Duquesne Scholarship Collection.

L'HOPITAL PSYCHIATRIQUE DES FRÈRES DE SAINT JEAN DE DIEU

Depuis 1954, la Province du Canada a pris en charge l'aumônerie de l'Hôpital Psychiatrique „St-Jean-de-Dieu” à Montréal. Cinq Pères sont attachés à cette aumônerie d'un genre tout spécial qui demande un oubli de soi et un dévouement de toutes les heures. C'est une œuvre qui entre bien dans l'esprit et les fins de la Congrégation: „les ministères humbles et pénibles pour lesquels la Sainte Eglise trouve plus difficilement des ouvriers apostoliques”. (Const. 7.)

Saint-Jean-de-Dieu forme un tout bien à part. Avec ses malades et son personnel, il constitue une municipalité (une commune) dont la R. Mère Supérieure est la mairesse, et une paroisse dont le Père Supérieur est le Curé. St-Jean-de-Dieu a son bureau de poste, sa police, etc.

Saint-Jean-de-Dieu compte (chiffre du rapport de 1962) 6507 malades mentaux dont 5589 présents et 928 en congé d'essai continuant de prendre des traitements à la clinique externe. Les malades sont séparés par catégories de maladies et d'âge. Une moitié des bâtiments est réservée aux hommes, l'autre aux femmes. Il y a un département spécial pour les prêtres et les religieux, parmi lesquels il y a, en plus des malades mentaux, quelques tarés, alcooliques et autres.

En plus des services proprement psychiatriques, St-Jean-de-Dieu comprend tous les autres services d'un grand hôpital. Le service hospitalier compte 75 médecins, 110 religieuses infirmières

spécialisées, 67 infirmières laïques diplômées. 692 infirmières y ont fait en 1962 leur stage d'étudiantes en psychiatrie. Le personnel des services généraux compte 1340 personnes dont 225 religieuses. Ainsi, en tout, l'hôpital compte plus de 8000 personnes.

Le travail de nos Pères consiste à assurer le service religieux de tout ce monde, spécialement de ceux qui demeurent à l'hôpital: des malades d'abord, puis des religieuses (confessions, direction et conférences) et des infirmières stagiaires (formation religieuse professionnelle).

Leur travail auprès des malades se fait pour beaucoup en collaboration avec les psychiatres. Ils font partie de l'Association des Aumôniers d'Hôpitaux Psychiatriques et suivent les Congrès et les Conférences de formation. Un d'entre eux, le Père Lafontaine, est en stage, cette année, à l'Hôpital Psychiatrique St-Elizabeth de Washington et suit des cours à l'Université Catholique de cette ville.

Un jeune Père, le Père Desjardins, étudiant en psychologie à l'Université de Montréal, après un séjour d'études à St-Jean-de-Dieu pendant les vacances de 1961, intéressa ses confrères de classe aux problèmes de cette institution. Ainsi s'ébaucha un groupe „Amitiés” des malades mentaux. Ce groupe *Amitiés* a aujourd'hui une reconnaissance légale et organise des maisons d'accueil dites „maisons à mi-chemin” où les malades en congé d'essai peuvent terminer leur réhabilitation et leur intégration à la vie normale.

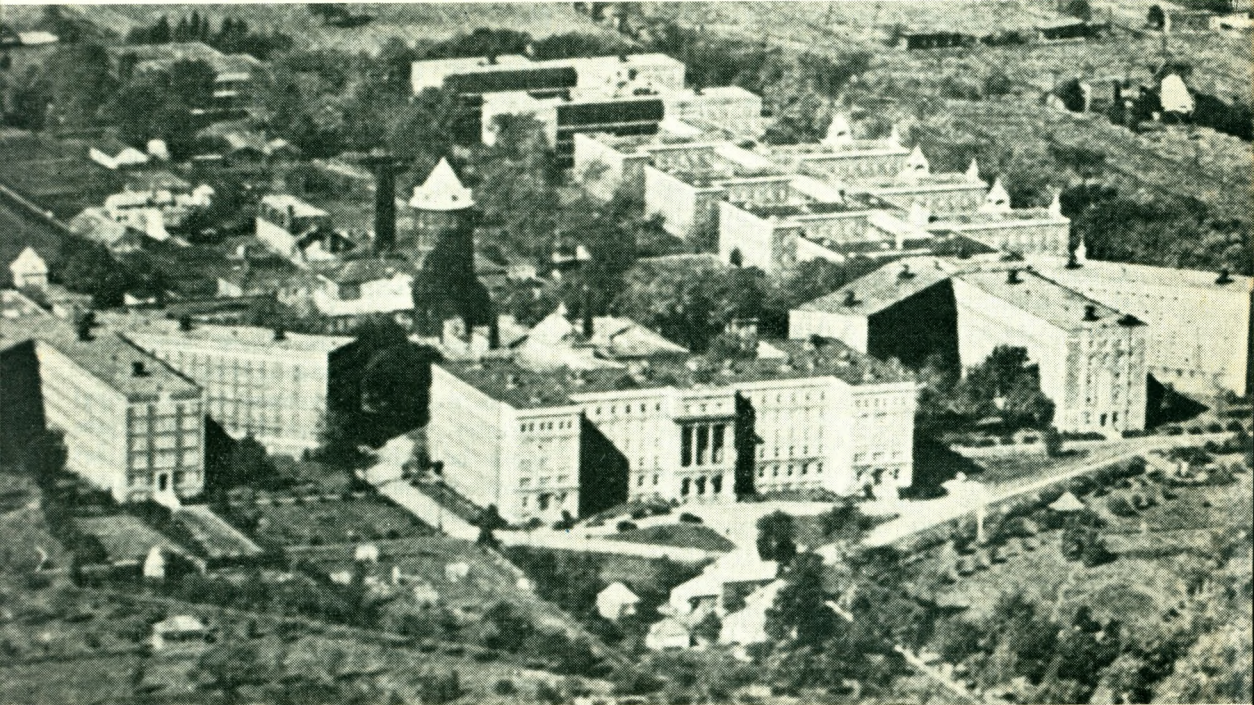
Les nouveaux formulaires des Prières Communes

Conformément à une décision du Chapitre Général de 1962 concernant de nouvelles formules pour les prières de communauté, une circulaire a été envoyée à tous les Provinciaux et Supérieurs Principaux pour leur demander de faire connaître leur point de vue sur la question. Nous avons reçu 27 réponses, et ce n'est pas la variété qui manque parmi les nombreuses et intéressantes suggestions qui nous ont été faites!

Pour la première formule, tous ont demandé que les Laudes soient adoptées comme prière du matin et les Complies comme prière du soir, dans les communautés de Pères, de Scolastiques et de Novices clercs. Certains ont sug-

géré que ces Heures soient récitées en langue vernaculaire quand des Frères assistent à ces exercices. Quoi qu'il en soit, la décision du Conseil Général autorisant la récitation de Laudes et de Complies comme prières du matin et du soir respectivement, à certaines conditions et avec certaines additions empruntées à notre manuel des prières communes, a déjà été promulguée.

Certaines suggestions ont aussi été faites concernant la deuxième formule: emploi de prières autres que celles empruntées au bréviaire. 21 réponses sur 27 ont demandé des modifications dans les prières actuelles et exposé leurs suggestions. Certains ont proposé un changement complet.



L'Hôpital Saint Jean de Dieu.